



AU CONSEIL COMMUNAL
DE SULLENS

Sullens, le 22 septembre 2026

PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2026

RÉFECTION DES CHEMINS FORESTIERS

INTRODUCTION

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

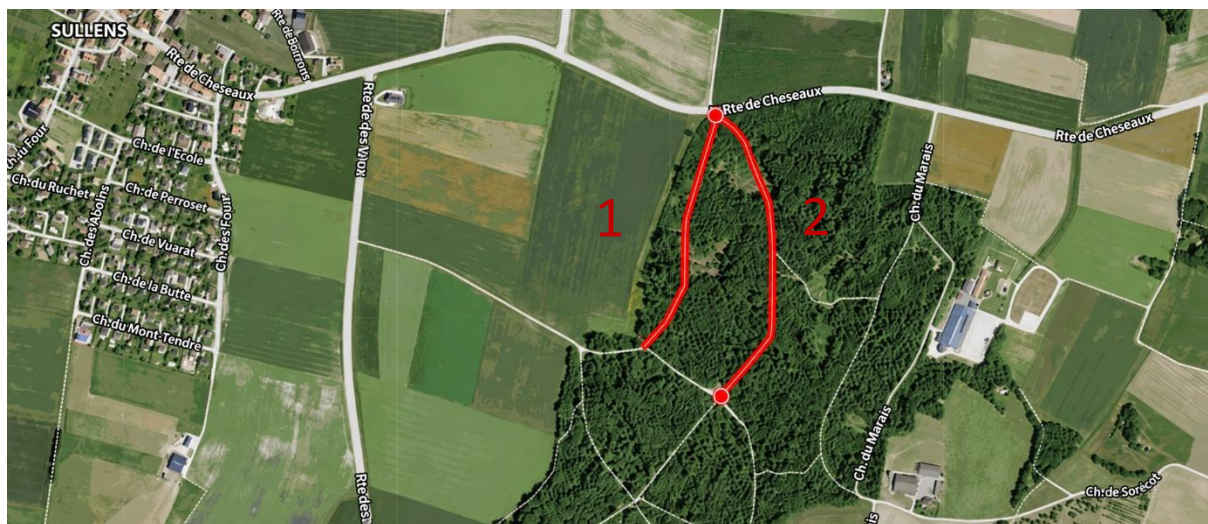
En 2026, grâce à un solde financier du groupement forestier pour la commune de Sullens, une grande partie des chemins forestiers ont été complètement rénovés : dégrappage, stabilisation ainsi que repose de gravier jaune du Jura. Remise en état des fossés d'évacuation d'eau en bordure des chemins.

Toutefois, il reste deux chemins que la Municipalité souhaite réaliser en 2027. Ces travaux forestiers d'un montant estimé à environ CHF 110'000.- seront financés pour 70% par l'Etat et 30% par notre commune. Cette subvention est encore valable pour les deux prochaines années, il nous paraît opportun d'en profiter.

CHEMINS À REFAIRE

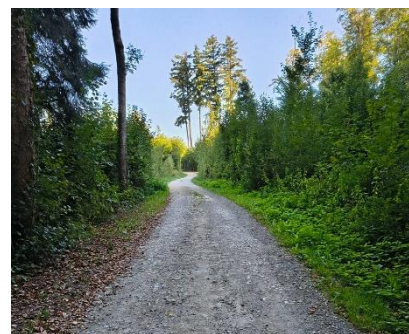
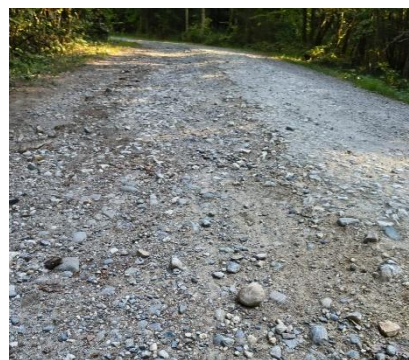
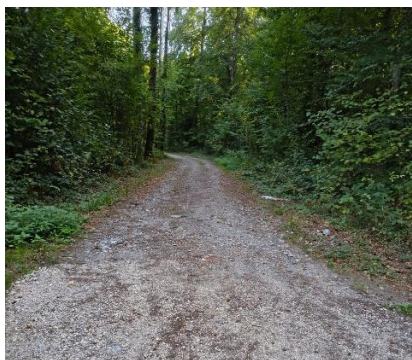
CHEMINS BOIS DU DEVIN

1. Depuis la jonction de la route de Cheseaux, qui longe l'orée de la forêt jusqu'au croisement avec le chemin AF qui vient de la route des Vaux en direction du refuge
2. Depuis la jonction de la route de Cheseaux jusqu'au refuge.



ETAT ACTUEL DES DEUX CHEMINS

Beaucoup de trous sur ces deux chemins



CHEMINS RÉNOVÉS EN 2026



COÛT ET NATURE DES TRAVAUX

DÉTAIL DES TRAVAUX PRÉVUS

- Dégrappage des chemins
- Broyage des couches inférieures et apport de matériaux (grave du Jura)
- Reprofilage des chemins
- Renvoi d'eau
- Collecte et évacuation des eaux de surface (rigoles)
- Compactage des chemins

SOURCE DE FINANCEMENT

	Part annoncée	Modalité prévue
Commune de Sullens	30% CHF 32'800.-	Versement au printemps 2027
Subventions cantonale et fédérale	70% CHF 77'200.-	Versement attendu dans le courant de l'automne 2027

La participation communale doit notamment permettre de financer les travaux préparatoires, l'intervention du bureau d'ingénieurs forestiers ainsi que la préparation et le dépôt des demandes de subventions.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Début 2027	Autorisation préalable de la DGE-Forêt
Printemps 2027	Versement de la participation communale et lancement des travaux préparatoires
Fin du printemps / début de l'été	Réalisation des travaux forestiers
Après les vacances d'été	Fin de chantier et établissement du décompte final
Automne 2027	Versement des subventions

FINANCEMENT

Conformément au chapitre 2.4.1 du manuel MCH2 édité par le Canton de Vaud, la durée d'amortissement des travaux de génie civil pour les routes est définie à 40 ans. Toutefois des durées inférieures à celles indiquées sont autorisées pour cette catégorie si elles peuvent être justifiées. Dans le cas d'un chemin forestier réalisé en grave, une durée de 30 ans est justifiable.

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 7 octobre 2026, après avoir :

- pris connaissance du présent préavis municipal;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- ouï le rapport de la Commission adhoc;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

Article 1

D'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux de réfection de deux chemins forestiers à l'entrée des bois du Devin depuis la route de Cheseaux.

Article 2

D'accorder un crédit d'investissement de CHF 110'000.- à cet effet. Ce montant sera financé par les liquidités courantes, les emprunts en cours et, si nécessaire, par un nouvel emprunt aux meilleures conditions.

Article 3

D'effectuer l'amortissement du crédit d'investissement mentionné à l'article 2 à la fin des travaux, et pour une durée de 30 ans en respect du manuel MCH2.

Cet amortissement s'effectuera par:

Subventions cantonale et fédérale estimées	CHF 77'200.00
Investissement	CHF 32'800.00
Total	CHF 110'000.00

Article 4

D'autoriser la Municipalité à porter au compte de fonctionnement dès 2028 les charges annuelles de l'éventuel emprunt contracté pour ces travaux.

Ce préavis est adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 septembre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adjointe

D. Simond

F. Grasso

Responsable du préavis : M. Eric Dubauloz, municipal

Commission adhoc : M. Mathieu Cappi, Mme Laurence Jallut, M. Thierry Ghelfi

Commission des finances : M. Benjamin Valet, M. Nicolas Poët, M. Henri Martin,
Mme Sylvie Ciana, M. Gabriel Lavignasse